Conseil municipal du 19 février 2024

Procès-verbal et relevé des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 18H00 le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 février 2024

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, CHAUMONT Christian, PAGES Axel, Mme THIAUDIERE Patricia TREMEL Jean-Pierre, MILLET Emmanuel, Mmes PICARD Anne, TESTARD Nathalie, PINEAU Martine, SPIEGEL Coralie, BERGER Stéphanie

Etaient absents excusés : Mrs FRUCHON Damien (donne pouvoir à Mr MILLET Emmanuel), LARDEAU Jean-Pierre (donne pouvoir à Mr TREMEL Jean-Pierre), MORINEAU Christophe (donne pouvoir à Mr LEDOUX Pierre), Mme AUGER Nadia (donne pouvoir à Mme PINEAU Martine), Mr LECLAIRE Laurent, Mme PIERRE-ANTIER Nathalie.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme THIAUDIERE Patricia

Le Maire ouvre la séance à 18h.

Validation du Compte rendu du conseil Municipal du 23 janvier 2024 :
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Délibération n°8/2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier du pays châtelleraudais à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, et après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023 à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibération n°9/2024

Le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :	Prévu	2 377 340,33	Recettes :	Prévu	2 377 340,33
	Réalisé	1 492 636,48		Réalisé	1 542 370,82
	RAR	212 644,00		RAR	117 300,00

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévu	1 428 143,00	Recettes :	Prévu	1 428 143,00
	Réalisé	1 050 083,75		Réalisé	1 471 892,83

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	49 734,34
Fonctionnement :	421 809,08
Résultat global :	471 543,42

Le Maire sort de la salle pour le vote. Le Conseil municipal, sous la présidence du premier adjoint, vote à l'unanimité le compte administratif 2023.

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Délibération n°10/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au vote du compte administratif, il convient d'affecter les résultats.
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Considérant que le compte administratif fait apparaître

-un excédent de fonctionnement de	263 635,17
-un excédent reporté de	158 173,91
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	421 809,08
-un excèdent d'investissement de	49 734,34
-un déficit de restes à réaliser de	95 344,00
Soit un besoin de financement de	45 609,66

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	421 809,08
Affectation complémentaire en réserve (1068)	45 609,66
Résultat reporté en fonctionnement (002)	376 199,42
Résultat d'investissement reporté (001) : excèdent	49 734,34

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette affectation du résultat.

BUDGET COMMUNE 2024 : VOTE DES TAXES

Délibération n° 11/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux 2023.
En conséquence, le Conseil municipal vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2024 :

- Taxe foncière propriétés bâties : 34.76%
- Taxe foncière propriétés non bâties : 43.43%
- Taxe habitation : 14,72%

BUDGET 2024 COMMUNE : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Subventions associations	2024
	Budget
MJC : fonctionnement	600
MJC : ados	4750
MJC : jeunes	1280
LE P'TIT PRINCE (Accueil Enfants Par	800
LE P'TIT PRINCE (Café des Parents)	800
LE P'TIT PRINCE RAM-RPE	300
Adèle	300
APE	600
APE : animation musicale école	600
COOP Scolaire	2000
RASED	350
Cyclotourisme	400
ESPERANCE	1120
Comité des Fêtes : courant	600
Comité des Fêtes ; fête d'été	1000
PREVENTION ROUTIERE	100
Divers	4400
Total	20000

- Subvention prévention routière : POUR 16 CONTRE 1 (Christian Chaumont)
  Remarque : cette subvention sera versée seulement s'il y a une intervention à l'école.

BUDGET COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Délibération n° 12/2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget. Ce budget a été élaboré en mettant les priorités sur :

- La maîtrise des charges de fonctionnement et notamment les consommations d'énergies en poursuivant les équipements électriques de la commune en LED,
- La poursuite des investissements de rénovation de immeubles communaux : salle des associations, mairie, maison de l'école, boulangerie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2024 qui s'élèvent en recettes et dépenses comme suit :

Section Investissement : Dépenses : 2 430 500,00 dont 212 644,00 de restes à réaliser
Recettes : 2 430 500,00 dont 117 300,00 de restes à réaliser
Section Fonctionnement : Dépenses 1 729 330,00
Recettes 1 729 330,00

BUDGET LOTISSEMENT DES NAUDS : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

Délibération n°13/2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier du pays châtelleraudais à la clôture de l'exercice.
Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.
Le Conseil municipal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, et après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023 à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT DES NAUDS : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibération n°14/2023

Le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :	Prévu	298 000,84	Recettes :	Prévu	298 000,84
	Réalisé	125 843,96		Réalisé	230 000,00
	RAR	0		RAR	0

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévu	286 910,65	Recettes :	Prévu	286 910,65
	Réalisé	193 361,44		Réalisé	209 047,73

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	104 156,04
Fonctionnement :	15 686,29
Résultat global :	119 842,33

Le Maire sort de la salle pour le vote. Le Conseil municipal, sous la présidence du premier adjoint, vote à l'unanimité le compte administratif 2023.

BUDGET LOTISSEMENT DES NAUDS : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Délibération n°15/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au vote du compte administratif, il convient d'affecter les résultats.
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Considérant que le compte administratif fait apparaître	
-un excédent de fonctionnement de	15 986,10
-un déficit reporté de	299,81
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	15 686,29
-un excédent d'investissement de	104 156,04
-un déficit de restes à réaliser de	0.00
Soit un besoin de financement de	104 156,04

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	15 686,29
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	15 686,29
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	104 156,04

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette affectation du résultat.

BUDGET LOTISSEMENT DES NAUDS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Délibération n°16/2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2024 qui s'élèvent en recettes et dépenses comme suit :

Section Investissement :	Dépenses :	300 000,00
	Recettes :	300 000,00
Section Fonctionnement :	Dépenses	335 686,29
	Recettes	335 686,29

Les élus s'interrogent sur la présentation des comptes de la Direction des impôts qui ne représentent pas les mouvements de trésorerie engagés au cours de l'année 2023 et prévus pour 2024 tel que le tableau ci-joint les résument :

Lotissement des Nauds				
Dépenses HT	2022	2023	2024	Total
Sureau		10159	5056	15215
Architecte		1100		1100
Etude G1		1982		1982
SRD			1224	1224
Orange			5036	5036
SIVEER		6314		6314
Travaux : Eurovia		172309	27727	200036
Achat terrain	66790			66790
Notaire sur achat	2171			2171
Notaire lotissement		977		977
Intérêts		960	600	1560
Imprévus			3000	3000
Emprunts			300000	300000
Total	68961	193802	342643	605405
Recettes HT				
Vente de lots TTC		103200	186800	290000
TVA reversée		14218	22782	37000
Ventes HT		88982	164018	253000
Emprunts	70000	230000		300000
Total	70000	318982	164018	553000
Solde trésorerie	1039	125180	-178625	-52405
Solde général cumulé	1039	126220	-52405	

Le déficit prévu sur ce lotissement est dû :
- à la retenue de TVA sur les ventes à hauteur de 37 000 €,
- au coût des connections des concessionnaires (environ 15 000 €) qui n'avaient pas été chiffrées dans le budget d'origine.

Ce déficit sera compensé par la perception de taxes d'aménagement qui seront versées sur les constructions prévues dans ce lotissement.

DEMANDES DE SUBVENTIONS FINANCEMENT VIDEOPROTECTION

Délibération n°17/2024

Lors d'une précédente réunion, le Conseil municipal avait validé l'installation d'un équipement de vidéoprotection dans l'Espace Descartes.
Cette installation a été validée par les services de la Préfecture après avis des services de la gendarmerie.
Les services de l'Agglomération Grand Châtellerault, viennent de nous actualiser ce dossier avec la possibilité d'équiper en même temps les tribunes du stade de foot qui sont souvent l'objet de vandalisme.
Le centre d'enregistrement sera installé en sécurité dans les locaux de la mairie.
Le coût de cet équipement s'élève à 22 000 € TTC.
Nous pouvons avoir l'appui :

- Du FIPD jusqu'à hauteur de 50 % HT soit 9 150 €
- Du Fonds de Concours de Grand Châtellerault à hauteur de 25% soit 4 575 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide avec 16 voix pour et une voix contre (Martine Pineau)

- D'engager l'équipement de la vidéo protection dans l'Espace Descartes et le stade de foot,
- De solliciter les subventions ci-dessus pour le financement du projet,
- De donner pouvoir au Maire pour engager cet investissement et solliciter les subventions.

DEMANDES DE SUBVENTIONS FINANCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération n°18/2024

Dans la poursuite des objectifs de la municipalité de limiter les dépenses énergétiques de la commune, le Conseil municipal a fait étudier par Sorégies la possibilité d'équiper la totalité de notre parc de lampadaires de l'éclairage public en LED.

Actuellement il reste 121 lampadaires à équiper pour un coût voisin de 100 000 € TTC.

Pour financer ces équipements la commune peut bénéficier :

- D'une subvention du Syndicat Energies Vienne à hauteur de 50 % du montant HT soit 41 650 €,
- D'une subvention sur l'enveloppe Fonds Vert de l'Etat à hauteur de 30 % soit 25 000 €,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De terminer l'équipement de l'éclairage public en LED,
- De solliciter les subventions ci-dessus pour le financement,
- De donner pouvoir au Maire pour engager ces investissements et solliciter les subventions.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Un Hôpital pour les enfants :
Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention de fonctionnement à l'association Un Hôpital pour les enfants.

Chambre des Métiers et de l'Artisanat :
Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention de fonctionnement à l'association Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

QUESTIONS DIVERSES

➢ **Participation de Mr Alain Pichon, Président du Conseil départemental,**
Après une rapide présentation de la commune, le Maire rappelle les réalisations des dernières années sur la rénovation des bâtiments de la commune et les projets de travaux prévus sur les années 2024 et 2025.

Une présentation des projets de la commune sur lesquels le département peut nous aider :

- **Petites Rivières** : par le programme ACTIV 4, rénovation des espaces naturels,

- **Rénovation de la maison de l'école** : par le schéma départemental de l'habitat, plafonnée à 12000€,

- **Territoire Numérique Educatif** : les aides, à hauteur de 70% de l'investissement, viennent de l'Education nationale, au travers du Conseil départemental. Les enveloppes disponibles ne permettent pas d'être assurés d'avoir ces aides dans les futures années.

- **L'aide aux associations qui interviennent dans l'animation périscolaire dans les collèges** :

Intervention de Mr TREMEL Jean-Pierre

Dans le cadre de son action en faveur de la jeunesse, la MJC les Petites Rivières développe un projet éducatif au sein du collège de Vouneuil-sur-Vienne autour des objectifs suivants :
- Information sur la vie sociale du territoire et sur les ressources
- Activité, être citoyen aujourd'hui ? Sport – Éducation à la santé
- Lieu d'initiatives pour construire des projets
- Accompagnement à la réussite éducative et scolaire

Elle intervient 8 heures par semaine et concerne l'ensemble des élèves.
Cette action est financée par la CAF, les municipalités et bénéficie du soutien de l'état via un FONJEP.

Question : *Comment développer des synergies entre les associations de jeunesse et d'éducation populaire et le département auprès des collèges ruraux ?*

Propositions à étudier de Mr Tremel :
- Développer des programmes d'action complémentaires aux collèges via une convention d'objectifs et de moyens avec le département.
- Inscrire cette coopération dans un projet éducatif de territoire.
- Réfléchir sur la mutualisation des intervenants pour assurer une continuité des parcours pédagogique des jeunes. (Animateur (trice) à mi-temps et surveillante au collège)

Réponse de Mr Pichon :
Le département aide les collèges, mais seulement sur la construction et la restauration des bâtiments, IL faut un réel projet, pour que le département puisse intervenir. Mr MARTIN est la personne à contacter pour une mise en relation avec la MJC.

- Les appuis sur les animations d'été 2024 :
- La caravane des sports,

Elle est acceptée et en cours de mise en place avec les services du département
- Animation musicale,

Proposition à présenter par le Comité des fêtes d'Availles avec un accompagnement de la commune ainsi qu'une aide du département, même si elle sera d'un montant limité.

➢ **Intervention des adjoints,**

✓ **Axel Pages :**

Le Conseil des jeunes est prévu le vendredi 22 mars avec la présence du député Mr LECAMP Pascal qui interviendra sur les institutions.

Deux groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir sur le fonctionnement de la garderie et de la cantine.

✓ **Gérard Govaert :**

Les travaux de la salle des fêtes sont en avance sur le planning environ 2 semaines

Une réunion est prévue le 12 mars avec l'équipe de maîtrise d'œuvre sur le projet des Petites Rivières

✓ **Pierre Ledoux :**

Des demandes de devis ont été effectuées pour l'ensemble du programme de voirie prévu en 2024

Une réunion de travail est prévue avec la Poste pour valider les numérotations des maisons dans la commune.

✓ **Christian Chaumont :**

La réunion de la commission des relations extérieures est prévue le 06 mars à 18h00

Elections sénatoriales : des rencontres avec les candidats sont prévues avec les grands électeurs,

✓ **Patricia Thiaudière :**

La réunion du CCAS est prévue le lundi 4 Mars à 18h00

Rencontre avec le SDF des varennes : il a fait une demande de logement social, et de FSL.

Fin de séance à 21 H 15

Le secrétaire de séance

Patricia THIAUDIERE

Le Maire

Bernard BIET

MAIRIE DE VAILLES-EN-CHATELLERAULT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
86 (Vienne)

Mod. 540730 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT®